



# PROJET DE REVITALISATION DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF PAR L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF (AILSM)

## I - PRINCIPES ET POSITION DE L'AILSM

Cette île, bien que petite et d'accès difficile, devrait devenir emblématique du développement durable en Manche Est : elle en réunit tous les aspects qui, même si ils paraissent contradictoires, doivent et peuvent se combiner d'une façon consensuelle : accueil du public, protection de la faune marine et aviaire, restauration et conservation du patrimoine architectural et historique.

Cet objectif consensuel ne peut pas s'envisager sans la participation réelle et la plus directe possible du public riverain, autant pour le patrimoine historique que naturel, faute de quoi la préservation du site de l'île du Large Saint Marcouf ne sera jamais réellement assurée.

**Pour cela, l'île doit redevenir accessible au public. C'est une condition *sine qua non***

### Buts de l'association

- **Restaurer les éléments bâtis**, par une combinaison de chantiers bénévoles, professionnels, mixtes, et des chantiers d'insertion et/ou d'apprentissage.
- **Rendre l'île accessible au public** : visites, accueil des plaisanciers, etc. en intégrant les exigences de préservation des patrimoines et de sécurité.
- **Gérer le site dans l'intérêt général**, visant essentiellement la préservation et la conservation de ce patrimoine aussi bien architectural, historique que naturel.

### Stratégie

- **Permettre au public de s'approprier l'île**

Le public sera d'autant plus respectueux de l'intérêt général - de préservation et de restauration - qu'il y sera activement associé, a contrario d'une "sanctuarisation" imposée, même partielle, qu'il ressent comme arbitraire, à ses dépens, voire provocante.

Cette démarche d'appropriation par le public correspond à une forte tendance d'évolution sociétale pour une prise en charge plus directe, plus participative des individus à des démarches et des projets d'intérêt général pour lesquels ils se sentent concernés.

- **Rendre la réalisation du programme le plus finançable possible par le mécénat, individuel et d'entreprise.**

En effet, la restauration de l'île, la réalisation d'aménagements nécessaires à l'accueil et la conservation nécessiteront une très grande part de financement privé. Il est donc impératif d'intégrer cette exigence, faute de quoi l'île ne sera jamais restaurée ni même sauvegardée, ou ce sont les seules finances publiques qui devront s'en acquitter.

### Le projet

- **Propriété**

Dans le cas de la défaillance de l'État, l'AILSM souhaite pouvoir reprendre l'île avec les collectivités territoriales, notamment les deux conseils de départements riverains (Manche et Calvados), qui manifestent déjà leur soutien aux projets de l'association, et probablement, du Conseil Régional.

Plusieurs scénarios juridiques sont à l'étude (fondation abritée, GIP, bail emphytéotique administratif avec les départements, fonds de dotation, etc.) avec le concours de compétences reconnues, en intégrant les nécessaires obligations de stabilité du statut, de garantie dans la durée, de respect des exigences d'intérêt général, d'accès aux



financements, etc.

- **Statut environnemental de l'île et accès**

Les travaux et la réutilisation de l'île sont très dépendants de l'accès à l'île, condition également importante pour les levées de fonds et la mobilisation du public.

L'accès à l'île est bien trop restreint pour permettre un projet de restauration, même limité.

Or, il n'est pas certain que la valeur ornithologique de l'île soit aussi forte que certains le prétendent et les textes européens de protection des oiseaux n'impliquent pas forcément la sanctuarisation, même partielle, de l'île du Large.

- **Le contenu du projet de l'AILSM**

Dans un premier temps – et pour plusieurs années – le projet réside dans la restauration du site et de l'accès du public.

C'est un thème mobilisateur en soi, dès lors qu'il est réel, bien promu et bien expliqué.

Le développement de l'association démontre l'intérêt que portent les médias et le public à l'activité et au projet de l'association, bien qu'il ne soit plus visitable depuis 27 ans, et la fascination qu'exerce cette île.

L'île du Large, par sa configuration, sa localisation, son accès et sa protection environnementale ne peut pas envisager, même à long terme, de parvenir à un équilibre financier, pas même avec l'aide fiscale liée au classement Monument Historique pour un investisseur privé.

La capacité d'accueil de visiteurs sur l'île est objectivement limitée par la configuration du site, sa taille, la capacité des ports de desserte et les conditions maritimes d'accès (météo, marées, etc.), avant même les exigences de conservation.

En revanche, et contrairement à certains monuments en déficit constant (Hermione, Belém, etc.) les activités envisagées et envisageables sur le site, si elles ne permettent pas de créer beaucoup de ressources, n'engendreront pas non plus de grand déficit d'exploitation.

Reste que l'entretien du site, après restauration, relèvera essentiellement du bénévolat, ainsi que des chantiers d'apprentissage et d'insertion, comme cela se pratique dans plus en plus de monuments.

L'importance de la mobilisation du public est donc absolument essentielle pour cette île.

D'autres activités ou animations seront envisagées plus tard, au fur et à mesure des rénovations et des visites du public, mais elles ne peuvent être prises en considération au stade actuel.

- **Programmation des travaux, priorité, phase d'étude**

La restauration doit faire l'objet d'une étude programmatique, précisant et prolongeant celle que l'association a fait réaliser par son architecte, afin de déterminer, en concertation avec les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, les priorités et permettant ainsi de définir la première tranche de travaux.

Cette étude devrait permettre de décider des travaux et conditions d'accès du public, dès que possible.

La restauration du port et de ses digues de protection, devraient être une ou la priorité, ainsi que le bâtiment sémaphorique qui devrait abriter l'indispensable base-vie des chantiers, à la fois pour des raisons techniques et également pour afficher un objectif d'ouverture au public, condition *sine qua non* de son implication et des levées de fonds.

Simultanément, l'association se rapproche de sites et projets similaires, afin de s'inspirer de leurs expériences, en matière de travaux, de financement, d'accueil du public, d'entretien etc, tout en s'associant des compétences nécessaires à la prise en charge d'un tel site.



## II - CONTEXTE & SITUATION

La position de l'Association des Amis de l'île du Large Saint Marcouf est issue de sa pratique du site et de son expérience depuis 13 ans. C'est très probablement le seul organisme qui dispose de ce niveau de connaissance aujourd'hui.

- **Un site révélé**

Le site s'est détérioré, non pas tant par les guerres, mais essentiellement par l'absence totale d'entretien, subissant l'agression des éléments qui, inexorablement et peu à peu, ont attaqué les protections à la mer, avant de s'en prendre au fort lui-même (voir annexe photographique 1955- 2005)

L'association des Amis de l'île du Large peut se targuer d'en avoir révélé l'intérêt patrimonial : elle est à l'initiative de la protection au titre du patrimoine historique, après qu'une précédente association de sauvegarde (1970-1980), bases de l'actuelle, avait œuvré pour sa protection au titre des sites naturels (1981), avec le concours de la Fondation du Patrimoine.

- **L'association des Amis de l'île du Large Saint Marcouf**

Elle a été créée en 2003, sur les bases d'une association plus ancienne créée en 1970. Titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de cinq ans, depuis 2013, elle effectue chaque été avec plus d'une centaine de bénévoles des travaux de restauration, dans des conditions de vie très précaires.

Ces travaux portent sur les digues et protections à la mer, et quelques travaux de consolidation, définis avec la DRAC.

Elle réunit aujourd'hui plus de 600 soutiens et sympathisants, dont 500 adhérents cotisants réguliers et plusieurs communes côtières.

Elle dispose aujourd'hui des compétences nécessaires à la poursuite de son projet, soit en recourant à certains de ses adhérents, soit en faisant appel à des expertises externes.

Reste que son développement et celui de ses activités est fortement entravé par un manque de visibilité à long terme et par une restriction d'accès trop limitée.

- **La restriction d'accès**

La restriction d'accès qui est imposée aujourd'hui (1<sup>er</sup> avril au 31 juillet) dans le cadre de l'AOT, interdit tout projet sérieux de restauration et d'ouverture au public à terme : la période « autorisée » du 1<sup>er</sup> août au 30 mars est une période de mauvaise météo, ce qui, conjugué avec les horaires de marées et des accès des ports de dessertes, rend particulièrement difficile l'accès à l'île, et ne permet pas de mener des grands chantiers de restauration.

De ce fait, les réparations entreprises par les chantiers d'été sont parfois détruites par les tempêtes d'hiver.

Ces restrictions – initialement demandées par le Groupement Ornithologique Normand (GONm) en 1981 pour l'île de Terre - et non pour l'île du Large encore accessible au public à cette époque – s'appuient sur une interprétation – excessive selon nous - des directives européennes qui n'en n'exigent pas tant.

De fait, les mesures du DOCOB<sup>1</sup>, reprises dans le projet de charte Natura 2000 de la Baie de Seine Occidentale - amalgamant l'île du Large à l'île de Terre alors que ces deux îles n'ont pas le même statut, pas les mêmes valeurs, sur le plan du patrimoine historique et architectural et sur le plan ornithologique, et pas le même attrait ni le même potentiel d'intérêt pour le public.

- **Un contexte ornithologique surestimé**

La population des oiseaux de mer qui viennent nicher sur l'île du Large ne paraît pas avoir une aussi grande importance que certains le prétendent :

---

<sup>1</sup> La mise en œuvre de Natura 2000 repose sur un document d'objectifs : le DOCOB. Ce dernier définit pour chaque site les orientations de gestion, leurs modalités de mise en œuvre, et les moyens financiers prévisionnels pour maintenir les habitats et les milieux naturels en bon état de conservation.



- les oiseaux y nichent d'autant plus volontiers que l'accès y est interdit en période de reproduction, (et non l'inverse qui consiste à affirmer que les hommes ne peuvent y accéder parce que les oiseaux y nichent).
- Les espèces nicheuses sont principalement des espèces – non résidentes – (Goéland Argenté et Cormoran Huppé) – qui ne sont pas menacées d'extinction, voire en surpopulation pour les Goélands Argentés, et qui nichent principalement sur l'île de Terre.
- Ce sont des espèces qui ont l'habitude de vivre à proximité des hommes et ne sont pas dérangées par leurs activités dès lors que celles-ci ne les agressent pas.
- Les oiseaux de mer disposent de la réserve de l'île de Terre ainsi que de nombreux autres sites sur le littoral.

- **Une interprétation maximaliste des textes réglementaires de protection**

L'île du Large cumule un nombre impressionnant de textes de protection environnementale, français, européens et se référant à des conventions internationales. Toutefois, aucun de ces textes ne réclament la sanctuarisation, même partielle de l'île du Large. D'autant plus que l'île de Terre et les différentes réserves côtières répondent à ces exigences.

Le statut de protection de l'île du Large et les mesures restrictives qui en découlent, notamment dans le cadre de Natura 2000, ont été prises à une époque où le site était à l'abandon, sans aucun réel projet de restauration ni mouvement organisé de sauvegarde.

Aujourd'hui c'est un site classé Monument Historique, qui fait l'objet d'une campagne de restauration et qui doit participer à l'offre touristique régionale.

- **Un rare abri maritime**

Enfin, faut-il le préciser, les abords de l'île du Large constituent un abri de mouillage et de sécurité pour les bateaux qui ne peuvent entrer dans les deux ports les plus proches (Saint Vaast la Hougue et Grandcamp) du fait des horaires des portes d'accès.

- **L'association et les institutions publiques**

Unique affectataire de l'Île, le service des Phares et Balises, est l'interlocuteur direct de l'association et les signataires, pour l'État, de l'AOT, avec lequel les échanges sont fréquents et constructifs.

L'association entretient des relations très actives et très coopératives avec les deux Conseils de Départements riverains (Manche et Calvados), avec leur président, les élus et leurs services depuis plusieurs années.

Ils soutiennent l'association et ses activités, lui attribuant des subventions, en plus d'apport technique quand l'association le leur demande.

L'association travaille en bonne coopération avec la DRAC, notamment l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et la Conservation Régionale des Monuments Historiques, qui a très rapidement reconnu la valeur du site au titre du patrimoine historique, à suite de la demande de protection émise par l'association.

La programmation des travaux s'élabore avec l'architecte mandaté par l'association sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France et du Conservateur Régional des Monuments Historiques.

En revanche, les échanges avec la DREAL sont quasi inexistantes : pas de réponse aux notes et courriers qui lui sont adressés, soit directement, soit dans le cadre du groupe de travail Natura 2000.

Aucun représentant de cette administration n'est venu voir nos chantiers depuis qu'ils existent, se bornant à réagir à partir de photographies, prises sur les sites web ou dans la presse probablement et sans connaissance réelle de la situation des chantiers.

L'annonce lors d'une réunion chez le sous-préfet de Cherbourg (mai 2015), puis la communication d'un protocole d'étude de la situation environnementale de l'île par une société d'études spécialisée (Biotope) n'a reçu, comme réponse, très tardivement, qu'un message interdisant l'accès à l'île à deux experts ornithologues pour y effectuer de très courtes missions d'observation.

Il a fallu que les deux présidents des Conseils de Départements interviennent pour faire annuler cette interdiction, très symptomatique de cette relation qui nous interroge.

Pourtant, une réunion, en juillet 2014, avait permis d'entrevoir une ébauche de coopération.



- **L'association et le GONm**

Visiblement, le GONm est opposé à la sauvegarde de ce site, voire à l'existence même de l'association.

Ayant fait part, formellement et par voie de presse, de son intention de se porter candidat à la reprise de l'île du Large, il occupe, de fait, une position ambiguë de juge et partie.

En effet, cette association étant, depuis fort longtemps, le partenaire ornithologue exclusif de la DREAL, elle semble vouloir définir et fixer elle-même les conditions d'accès à l'île du Large.

En outre, à plusieurs reprises, ses propos agressifs et radicaux à notre égard dans la presse ont rendu impossible toutes tentatives de coopération.

Pour sa part, l'association s'est toujours abstenue de toute manifestation d'hostilité ou polémique dans la presse et en public à l'égard du GONm, tant que celui-ci ne portait pas physiquement atteinte à ses installations.

C'est, en grande partie, cette attitude qui a motivé le recours à une société d'étude spécialisée pour disposer d'informations objectives, même si une partie des données nécessaires émanent d'études commandées par la DREAL au GONm et que le GONm est bien implanté dans ce milieu professionnel. Au demeurant, l'interprétation de ces données reste différenciée.

- **L'association et la Fondation du Patrimoine**

L'association est partenaire de la Fondation du Patrimoine depuis ses débuts et bénéficie de cofinancement de la Fondation, ainsi que de dons de mécénat, dans le cadre d'opérations de partenariat avec des PME régionales. Elle participe également au développement de la notoriété de l'association et a contribué à la protection du site au titre du patrimoine historique.

- **Relations avec la presse**

La presse locale et régionale, ainsi qu'avec les principales chaînes nationales d'information TV, et certaines sociétés de production télévisuelles, suivent et rendent compte très fréquemment des activités de l'association.

Tous sont demandeurs d'information sur le devenir de l'île. Les activités de l'association, notamment les chantiers de bénévoles, ont fait l'objet de nombreux reportages dans des émissions de TV (Thalassa, des Racines et des Ailes, France 2/patrimoine, journaux TV sur TF1, France 2, France 3, BFMTV, etc.). D'autres reportages sont actuellement en préparation.

\* \*

L'association des Amis de l'île du Large dispose d'une expérience unique de ce site, résultant de la pratique qu'elle a acquise en plus de treize années. Elle souhaite pouvoir poursuivre et intensifier son action pour la sauvegarde de ce site exceptionnel, dans une perspective d'intérêt général, au profit de la population riveraine et en parfaite intelligence avec les collectivités territoriales concernées.

Juin 2016

Association Les amis de l'île du large Saint Marcouf



PJ : Evolution de la dégradation des constructions de l'île du Large Saint Marcouf de 1955 à 2005